

RÉRAQ

Regroupement des écoles de la
rue accréditées du Québec

Mémoire du RÉRAQ

Dans le cadre du

Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté

Une initiative de la ministre responsable de la
Solidarité sociale et de l'Action communautaire,
Mme Chantale Rouleau.

Le 30 juin 2023

LES ÉCOLES DE LA RUE

Les écoles de la rue permettent aux personnes qui ont décroché de l'école ou en voie d'abandonner leurs études secondaires, qui sont en marge du réseau scolaire et vivent des problématiques spécifiques qui requièrent un accompagnement psychosocial, de poursuivre gratuitement leur scolarité dans un contexte d'apprentissage qui répond à leurs besoins. En plus des enseignants, des intervenants accompagnent les élèves afin de faciliter leur intégration et leur offrir un milieu de vie qui favorise la connaissance personnelle, la découverte et l'insertion sociale, alors qu'ils poursuivent un programme scolaire reconnu par le ministère de l'Éducation. Cette pratique innovante d'éducation vise la réduction des méfaits, la résolution de problèmes, le développement d'habiletés sociales, l'acquisition de compétences pour l'emploi et les études.

Les écoles de la rue existent depuis la fin des années 90. Elles ont été développées par des organismes communautaires autonomes qui œuvrent auprès des personnes en situation d'itinérance et de précarité dans l'optique d'offrir une scolarisation aux « jeunes de la rue ». Les premières écoles de la rue ont été implantées à Montréal et à Québec. Aujourd'hui, on retrouve plusieurs écoles de la rue à l'échelle nationale accréditées par le ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE). En 26 ans d'existence, les écoles de la rue ont démontré leur importance dans le paysage scolaire québécois. Pendant près de trois décennies, les écoles de la rue ont redonné un espoir et une opportunité aux jeunes et jeunes adultes qui n'étaient acceptés nulle part dans le système d'éducation conventionnel, de développer leur pouvoir d'agir et d'améliorer leur condition de vie.

LE REGROUPEMENT DES ÉCOLES DE LA RUE ACCRÉDITÉES DU QUÉBEC

Le Regroupement des écoles de rue accréditées du Québec (RÉRAQ) a vu le jour en 2014 et a pour mission de regrouper en personne morale les écoles de la rue afin de les représenter auprès des différentes instances, de défendre leurs intérêts et de favoriser leur développement. Le RÉRAQ œuvre pour une meilleure reconnaissance des écoles de la rue, de leurs spécificités, de leurs réalisations et intervention dans le prisme de l'éducation. Le regroupement assure les représentations politiques à titre d'interlocuteur privilégié au sein des instances publiques, gouvernementales et communautaires. Actuellement, nous comptons 8 écoles de la rue membre : Drummondville, Lévis, Longueuil, Montréal-Nord, Rimouski, Rivière-du-Loup, Shawinigan et Victoriaville. Le RÉRAQ est également membre de la Coalition Interjeunes ainsi que du Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA).

Un mot sur la Coalition Interjeunes

Par son regard croisé sur les réalités jeunesse, la Coalition Interjeunes rassemble, mobilise, défend et promeut l'action communautaire autonome jeunesse. La Coalition Interjeunes est un leader d'influence en matière d'action communautaire autonome jeunesse auprès du politique, de l'institutionnel et de la société. Interjeunes rassemble plus de 400 organismes jeunesse dans les 17 régions administratives du Québec.

La Coalition Interjeunes représente les sept associations et regroupements québécois d'action communautaire autonome jeunesse, soit l'Association Grands Frères et Grandes Sœurs du Québec (AGFGSQ), le Regroupement des Auberges du cœur du Québec (RACQ), le Regroupement des écoles de la rue accréditées du Québec (RÉRAQ), le Regroupement des maisons des jeunes du Québec (RMJQ), le Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ), le Regroupement des organismes de lutte au décrochage (ROCLD) et le Regroupement des Organismes Communautaires Québécois pour le Travail de Rue (ROCQTR).[1]

[1] Informations tirées du site internet de la Coalition Interjeunes: www.interjeunes.org.

INTRODUCTION

Il est important pour le Regroupement des écoles de la rue accréditées du Québec de déposer un mémoire dans le cadre du Plan de lutte à la pauvreté. Les écoles de la rue sont au cœur des enjeux de pauvreté du fait des populations qui y sont rejointes. Le Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026 reconnaît les écoles de la rue soutenues par le PACTE (mesure 8.3) comme une approche novatrice de scolarisation à bonifier. Le Plan a ainsi octroyé 900 000\$ sur 5 ans aux écoles de la rue reconnues au PACTE. Les écoles de la rue font partie des solutions dans la lutte à l'itinérance, à la désaffiliation et à la santé mentale. De plus, nous avons participé à la consultation pour l'élaboration du Plan stratégique 2023-2027 du ministère de l'Éducation. Ce mémoire se concentrera sur l'éducation comme levier de la lutte à la pauvreté ainsi que des recommandations en ce sens.

PORTRAIT STATISTIQUE DES POPULATIONS FRÉQUENTANT LES ÉCOLES DE LA RUE

Au départ, les écoles de la rue étaient principalement fréquentées par des jeunes et jeunes adultes associés à la délinquance, mais au fil du temps, le profil de ces jeunes s'est transformé et présente davantage de problématiques liées à la santé mentale. On retrouve des troubles de personnalité aux troubles de l'humeur en passant par la maladie mentale. Outre les diagnostics de problèmes de santé mentale, les troubles de l'apprentissage tels que la dyslexie et la dyscalculie sont très présents, ainsi que les troubles liés au spectre de l'autisme.

25
ans

Moyenne d'âge

Fait à souligner : les écoles de la rue acceptent les personnes dès 16 ans. Cependant, les écoles de la rue reçoivent des appels de jeunes de 13 à 15 ans qui veulent s'inscrire, car leur scolarisation ne fonctionne pas dans leur établissement scolaire pour plusieurs raisons telles que l'intimidation, les classes surchargées d'élèves et la performance scolaire.



Depuis 2019-2020, on note une **augmentation de 15 % de présence des femmes** dans les écoles de la rue.



Moyenne du niveau de scolarité de la personne lors de son inscription à l'école de la rue : 1er cycle du secondaire avec un taux de 70 % de secondaire 1. Une hausse des demandes pour de l'enseignement de niveau présecondaire, surtout pour le groupe d'âge des 24 ans.



Situation socio-économique : 88 % des écoles de la rue (7 sur 8) offrent un programme d'employabilité d'Emploi-Québec. La situation financière est donc tributaire du programme offert et de l'éligibilité de la personne à ce programme. Selon les données recueillies auprès de nos membres en avril 2023, **une moyenne de 57 % des élèves n'est pas éligible aux programmes offerts**. La majorité des apprenants au sein des écoles de la rue sont en situation de précarité.



Selon les données recueillies en avril dernier auprès des écoles de la rue, **71 % des apprenants reçoivent des prestations d'aide sociale**.



22 % des apprenants ont des enfants



44 % des écoles de la rue offrent un service repas aux participants.

4 950
interventions



Compilation des interventions menées auprès des participants durant l'année scolaire 2019-2020 (avant pandémie). 80 % de ces interventions relèvent de problématiques sociales, économiques et judiciaires. 20 % sont de l'ordre du cheminement scolaire.

Le retour aux études et ses défis

Le retour à l'école, pour ces personnes, représente une issue vers l'amélioration de leurs conditions de vie (condition économique, santé mentale et physique, sécurité alimentaire, création d'un réseau, emploi, connaissance de soi et épanouissement). Par l'approche des écoles de la rue, ces jeunes et jeunes adultes pourront faire une scissure avec les expériences de scolarisation vécues dans leur passé. Le passage dans les écoles de la rue redonne un sens à la scolarisation, ce qui était absent depuis l'enfance. Dans une étude d'impact récente (2022-2023) réalisée par la Coalition Interjeunes sur la réussite éducative, il est nommé que 74 % des personnes fréquentant un organisme communautaire autonome à mission scolaire mentionnent que cela a contribué à la poursuite de leur parcours scolaire. Un portrait sur les retombées psychosociales chez les populations des écoles de la rue démontre des retombées positives au niveau de la santé mentale, les habiletés sociales, la scolarisation et l'autonomie. Plus largement encore par une modification positive de leurs comportements, dont une plus grande ouverture d'esprit, une plus grande maturité et une meilleure santé mentale. Les écoles de la rue ne font pas que du raccrochage scolaire, mais plutôt du raccrochage citoyen. Selon les données recueillies lors de notre dernier colloque en octobre 2022 (7 écoles sur 8), 183 jeunes et jeunes adultes ont fréquenté les écoles de la rue lors de l'année scolaire 2021-2022. Présentement, plusieurs projets d'implantations d'une école de la rue issues d'organismes communautaires autonomes s'organisent à la grandeur du Québec afin de répondre au besoin de scolarité de population en marge du système scolaire.

Le contexte de pénurie de main-d'œuvre est un facteur à ne pas négliger auprès de la motivation face à un retour à l'école. La main-d'œuvre est recherchée et certains employeurs offrent la formation en entreprise et n'exigent pas de diplômes. L'attrait d'un emploi l'emporte sur le retour à l'école à court terme. Cette quête de l'autonomie par l'emploi se solde souvent par des échecs au niveau de l'insertion au travail. Certaines personnes vont trouver le climat de travail difficile, voire déficient ; ce qui les mènera à changer d'emploi constamment et à vivre des échecs à répétition. D'autres trouveront que leur emploi est vide de sens, ne se sentiront pas valoriser malgré les augmentations de salaire afin de les retenir. Ces éléments seront déterminants pour un retour aux études afin d'améliorer leur qualité de vie. C'est un constat remarqué dans plusieurs écoles de la rue.

Programme employabilité Emploi-Québec

Comme mentionné précédemment, les écoles de la rue offrent des programmes d'employabilités avec Emploi-Québec. Des programmes tels que le Programme de préparation à l'emploi (PPE), la Mesure de formation de la main-d'œuvre (MFOR) et le Programme d'aide et d'accompagnement social (PAAS-Action) sont offerts dans 7 écoles de la rue sur 8. Ces programmes offrent des compensations monétaires aux participants ainsi qu'à l'organisme qui sont très variables selon le programme disponible. Cette compensation offerte aux apprenants leur apporte une sécurité financière et les aides dans l'amélioration de leur situation de vie.

Lors de notre dernier colloque national des écoles de la rue en octobre 2022, les directions des écoles de la rue ont mentionné avoir des problématiques avec les programmes offerts par Emploi-Québec, car cela ne répond pas à la spécificité des populations des écoles de la rue. Depuis ce colloque, bon nombre d'écoles de la rue ont subi des coupures dans les subventions octroyées de la part d'Emploi-Québec et un remaniement de ces programmes se fera sous peu. Cela soulève des questionnements face à ces changements quant à l'éligibilité des écoles au sein de ces programmes.

Une volonté de travailler sur un projet visant la mise en place d'un programme exclusif aux écoles de la rue reconnues par le PACTE s'est imposée afin que les jeunes et jeunes adultes puissent continuer de recevoir les allocations de formation ou supplément de prestation de l'aide sociale.

RECOMMANDATIONS

1

Le ministère de l'Éducation reconnaît la place et le rôle des écoles de la rue et expose bien le caractère distinct et essentiel de ces ressources en éducation, car elles desservent une portion de la population qui n'est pas desservie par le système scolaire. Malgré les mesures et les programmes développés au sein des écoles secondaires du système scolaire québécois pour contrer le décrochage scolaire, force est de constater que le taux de décrochage est toujours élevé. Les écoles de la rue, par leur esprit communautaire et leur qualité en matière d'approche humaniste, en fait des milieux inspirants pour les jeunes et jeunes adultes. Comme ces écoles sont des organismes communautaires autonomes, elles ont la capacité de s'adapter aux changements chez les populations rejointes. Le RÉRAQ reçoit plusieurs demandes de la part de groupes communautaires autonome pour l'implantation d'écoles de la rue accréditée au PACTE. Malgré les gains monétaires qu'il y eut au cours des dernières années au sein du PACTE, force est de constater que cela est bien insuffisant pour répondre aux besoins grandissants des populations en matière d'accès à l'éducation. De plus, avec la volonté de remanier les programmes d'employabilité et les coupures qui sont survenus, la perspective de perdre un financement est inquiétante. Cela représente pour certaines écoles près de 36 000 \$ par année pour l'organisme ou bien du financement pour des intervenants.



Nous recommandons que le Plan de lutte à la pauvreté, à l'instar du Plan interministériel en itinérance 2021-2026, reconnaisse les écoles de la rue comme un levier important dans la lutte à la pauvreté auprès de populations vulnérables par l'accès à une scolarisation répondant à leur besoin et rythme d'apprentissage, en octroyant un financement aux écoles de la rue PACTE.

2

Comme mentionné dans la première recommandation, le remaniement des programmes d'employabilité d'Emploi-Québec inquiète les directions des écoles de la rue. Déjà, les directions des écoles de la rue et le RÉRAQ se sont rencontrés afin de réfléchir sur une proposition de programme en employabilité qui répondrait aux spécificités des populations et des écoles de la rue. Les programmes qui sont actuellement offerts ne cadrent pas avec les écoles de la rue. 57 % des écoles de la rue trouvent que les programmes ne sont pas adéquats pour les populations des écoles de la rue. Les programmes sont trop courts, pas réalistes, ne répondent pas à ceux qui ont abandonné l'école depuis peu ou bien ne cadrent pas tout à fait dans les normes du programme. Le concept des écoles de la rue échappe à certains agents d'Emploi-Québec. C'est un défi de compréhension. Le roulement de personnel des agents complexifie la donne, car ils ne saisissent pas que les écoles de la rue sont des organismes communautaires autonomes et non des sous-traitants du ministère. Malgré tout, 71 % des écoles de la rue ont répondu avoir de bonne relation avec les agents d'Emploi Québec comparativement à 29 % qui mentionnent avoir des relations complexes avec eux.



Nous recommandons de mettre en place des travaux tripartites entre le ministère de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire, le ministère de l'Emploi et le Regroupement des écoles de la rue accréditées du Québec dans l'optique de créer un programme d'employabilité spécifique pour les écoles de la rue accréditées au Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation.

Sources utilisées pour ce mémoire

Portrait des écoles de la rue et leur place dans le spectre de l'éducation au Québec, volet 1, RÉRAQ, 2020.

Portrait des écoles de la rue, volet 2, retombées psychosociales chez les populations des écoles de la rue, RÉRAQ, 2022.

L'action communautaire autonome jeunesse et la réussite éducative, une étude d'impact, Coalition Interjeunes, 2022.

Collecte d'information sur les programmes offerts par Emploi-Québec aux écoles de la rue, avril 2023

Rédaction

Nathalie Bergeron, coordonnatrice du Regroupement des écoles de la rue accréditées du Québec

coordination.reraq@gmail.com